

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ
Abonnement payable d'avance
Canada—Excepté cité de Québec..... 75c.
Cité de Québec et pays étrangers..... 1.50
Tarif des annonces .07 la ligne. Annonces classifiées 1c. du mot minimum .50 sous.
Pour abonnement et annonces écrire au "Bulletin de la Ferme", 88 Côte de la Montagne, Québec.
Casier postal 129—Télép. 4297

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION & RÉDACTION

88 CÔTE de la MONTAGNE 88
QUÉBEC

RÉDACTION ET COLLABORATION
Cette revue est consacrée aux intérêts de la ferme et du foyer rural.
Elle est rédigée par un comité de techniciens et de praticiens agricoles, assistés de collaborateurs occasionnels et de correspondants de diverses institutions agricoles. Toute collaboration est sujette au contrôle du directeur.
La correspondance, concernant la rédaction doit s'adresser au Directeur du "Bulletin de la Ferme", Casier postal 129, Haute-Ville, Québec.

Volume XI

QUÉBEC, LE 4 OCTOBRE 1923

Numéro 40

Cette page est réservée à la Coopérative Fédérée de Québec.

Voyages à Boston et à Toronto



Nouveau gérant

M. R. Demers, nommé récemment à la gérance de la succursale des Trois-Rivières en remplacement de M. Tourigny.

La Succursale des Trois-Rivières de la Coopérative Fédérée, a ses bureaux et entrepôts au No 31 rue du Platon (continuation de la rue des Forges).

Il y a quelques semaines, deux officiers de la Coopérative, MM Napoléon Labbé, Membre du Conseil Exécutif, et J.-Arthur Meunier, Chef du Département des animaux vivants, accompagnés de M. Abel Raymond, Chef propagandiste avicole au Ministère de l'Agriculture Fédérale, se rendaient à Boston afin de chercher des débouchés pour les animaux vivants arrivant sur le marché de Montréal, particulièrement les porcs et les moutons.

La semaine dernière, M. Arthur Meunier, Chef du Département des animaux vivants se rendait à Toronto, en compagnie de M. J.-Bte Cloutier, Inspecteur des Coopératives, pour un but identique.

Les deux voyages ont eu tout le succès qu'on en attendait. Plusieurs chars d'agneaux vivants ont déjà trouvé place sur le marché américain et sur celui de Toronto, grâce au bon travail des officiers ci-dessus cités.

Ceci démontre que la Coopérative prend tous les moyens possibles pour aller chercher les plus hauts prix du marché, où qu'ils soient; sans compter qu'elle évite, par le moyen des ventes au loin, l'encombrement sur notre propre marché local et par là, contribue à augmenter le niveau moyen des prix. Avec un peu plus d'organisation, la Coopérative serait en état de faire beaucoup mieux, encore.

Puissent les coopérateurs comprendre l'immense importance qu'il y a pour eux de s'entendre, pour expédier coopérativement leurs produits et surtout de se tenir constamment en contact avec la Coopérative Fédérée, pour en suivre les directives toutes inspirées du meilleur intérêt de la classe agricole, dont elle a charge d'augmenter les revenus nets.

Importante décision

M. J.-Arthur Paquet, Président du Conseil Exécutif de la Coopérative Fédérée de Québec, désire informer le public agricole, d'une importante décision prise par le bureau de direction de la Coopérative à sa dernière réunion, tenue à Québec, le 29 septembre.

Par suite du volume d'affaires de plus en plus considérable manipulées par la Coopérative, cette dernière a décidé de suspendre temporairement la vente de certains articles de commerce, entre autres, ceux qui relèvent d'ordinaire des marchands locaux.

Ainsi, la coopérative cesse de mettre en vente (c'est-à-dire après épuisement des quantités en main): l'arcanson, les allumettes, les balais, le sucre, le beurre de sucre, le sirop composé, la mélasse, le riz, vermicelle, le soda à pâte, le thé, le café, les épices, le poivre, la canelle, gingembre, moutarde, clou de girofle, etc., et généralement toutes autres lignes d'épicerie.

Ce déplacement temporaire de l'activité de la Coopérative permettront à cette dernière, de porter davantage ses efforts sur la vente de certaines lignes agricoles qu'elle n'a pu jusqu'ici qu'effleurer, comme la vente du foin, des pommes de terre, et autres légumes, fruits, des graines de trèfle, mil, etc., ainsi que l'achat de marchandises agricoles en usage sur la ferme, comme des machines et outillage agricoles, les boîtes ou barils d'emballages, les fournitures de beurreries et fromageries, etc., etc.

Le jour n'est pas loin, non plus, où la Coopérative pourra fabriquer elle-même sous sa propre marque, les produits ou effets qu'elle mettra en vente, comme elle le fait présentement pour les grains de semences, les viandes fumées, le saindoux pur, etc.

L'on sait que la Coopérative a, présentement le contrôle exclusif de la vente des bleuets en conserves, fabriqués par les RR. PP. Trappistes de Mistassini, la vente de la morue salée et du saumon de Gaspé, en conserves, préparés par les nouvelles coopératives de la Gaspésie.

Les directeurs de la Coopérative, reconnaissent, d'accord avec les spécialistes en coopération, que c'est en portant tous ses efforts vers le développement de différentes branches de l'agriculture, que la Coopérative rendra les plus grands services à la classe agricole.

Par ailleurs, le marchand local qui tient magasin dans chaque paroisse de la province, mérite qu'on l'encourage et qu'on le protège dans les lignes de commerce avec lesquelles il a généralement fait sa vie, jusqu'ici.

La Coopérative demeure encore avec un rôle assez vaste. Elle peut le remplir au meilleur avantage des cultivateurs, tout en entretenant des relations de bon voisinage avec le commerce qu'elle ne veut ni supplanter ni détruire.

Au contraire elle tend plutôt à le compléter et même à l'aider, en ce sens qu'elle contribue à donner un pouvoir d'achat et de crédit plus considérables à la classe agricole, dont profitent toutes les autres classes de la société.

Morue salée

La Coopérative vient de recevoir une première expédition de morue salée, venant des Coopératives de la Gaspésie.

Le public agricole et autre, est invité à faire dès maintenant, son approvisionnement pour expédition à une date ultérieure, si désiré.

Cette marchandise est préparée par les organisations coopératives de la Gaspésie, sous la surveillance d'experts du gouvernement.

Les prix sont cotés très bas, (voir page des marchandises à vendre) eu égard à la qualité de la marchandise offerte. Les ventes sont faites pour n'importe quelle quantité à partir de une livre. Des prix un peu plus avantageux sont réservés aux achats coopératifs, par quantités plus considérables en caisses de 150 livres, ou en barils de 200 livres.

On pourra se procurer de la morue salée de la Coopérative, qualité "White Nape", aux succursales de Montréal, Québec et Trois-Rivières.

Ceux qui adresseront leurs commandes pour expédition des entrepôts de Montréal, pourront, avec avantage, varier leur menu, en y faisant ajouter quelques boîtes de notre délicieux saumon de Gaspé, en conserves.

Voudra-t-il préciser ?

Un monsieur J.-C. Marchessault, de St-Antoine-de-Richelieu, semble dans une correspondance publique, accuser la Coopérative, "de donner son encouragement à une certaine compagnie de clôture".

Il prétend, en plus, "que certain manufacturiers et certains marchands de gros n'ont pas été étrangers à la fédération de nos sociétés coopératives".

M. Marchessault voudra-t-il se donner la peine de préciser davantage.

Tout le monde sait que cette année, c'est la Coopérative qui a fourni les meilleurs prix du marché, pour la broche à clôture.

Dites-nous donc M. Marchessault, quels sont les marchands de gros qui n'ont pas été étrangers à la Fédération des sociétés coopératives? Si cela vous gêne de l'écrire, que ne demandez-vous pas une entrevue avec le bureau de direction de la Coopérative Fédérée?

Si non, à quoi bon toutes ces paroles en l'air, à quoi bon ces oui-dire?